



PRÉFET DE HAUTE-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ

Bureau des collectivités territoriales et
de l'environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**relative à la demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter une carrière
située aux lieux-dits « Le Rachas » et « Preyssac » 43510 CAYRES
déposée par la SAS CARRIERES ET MATERIAUX DU SUD-EST (CMSE)**

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° BCTE/2022-109 du 15 septembre 2022, la demande déposée par la SAS CARRIERES ET MATERIAUX DU SUD-EST en vue du renouvellement de l'autorisation d'exploiter et de l'extension de l'emprise d'une carrière de pouzzolane, aux lieux-dits « Le Rachas » et « Preyssac », sur le territoire de la commune de CAYRES (43510) sera soumise à enquête publique

du 10 octobre 2022 à 9 h au 15 novembre 2022 à 12 h

Pendant cette période, le dossier d'enquête au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, qui comporte une étude d'impact, sera déposé en mairies de CAYRES, COSTAROS, LANDOS, LE BOUCHET SAINT-NICOLAS, SAINT-HAON et LE BRIGNON pour être tenu à la disposition du public.

Le président du tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné le commissaire enquêteur qui est M. Jean-Philippe BOST, retraité.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public sur le projet pourront être :

- soit consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairies de CAYRES, COSTAROS, LANDOS, LE BOUCHET SAINT-NICOLAS, SAINT-HAON et LE BRIGNON
- soit adressées au commissaire enquêteur à la mairie de CAYRES (siège de l'enquête),
- soit adressées au préfet, par voie électronique, à l'adresse suivante :
pref-enquetepubliquecmse@haute-loire.gouv.fr,
- soit exprimées oralement auprès du commissaire enquêteur qui recevra le public en mairie les :

- lundi 10 octobre 2022 de 9 h à 12 h à CAYRES
- lundi 17 octobre 2022 de 9 h à 12 h à COSTAROS
- mercredi 26 octobre 2022 de 9 h à 12 h à LANDOS
- mercredi 2 novembre 2022 de 14 h à 17 h au BOUCHET SAINT-NICOLAS
- mardi 8 novembre 2022 de 9 h à 12 h à SAINT-HAON
- mardi 15 novembre 2022 de 9 h à 12 h au BRIGNON

- Le public pourra demander des informations auprès de Mme Salomé ACQUISTAPACE, SAS CMSE au 06 20 94 03 05 ou consulter le dossier de demande d'autorisation sur le site internet des services de l'État : www.haute-loire.gouv.fr, rubrique Publications - Enquêtes publiques - Installations classées pour la protection de l'environnement (régime d'autorisation).

A l'issue de la procédure d'enquête, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairies de CAYRES, COSTAROS, LANDOS, LE BOUCHET SAINT-NICOLAS, SAINT-HAON et LE BRIGNON ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Loire pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également insérés et consultables sur le site internet des services de l'Etat pendant un an.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Cette décision sera notifiée à l'exploitant.